

CELLULE DE PREVENTION DU MAL ETRE MSA MPS - 021-2024-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « CELLULE DE PREVENTION DU MAL ETRE MSA MPS » dont la finalité est : La détection d'une personne en difficultés, avec l'accord de celle-ci, génère la création d'une fiche d'orientation envoyée à l'ensemble des membres de la cellule et les co-pilotes du dispositif. Une messagerie commune est réservée aux membres de la cellule soumis à une habilitation interne.

Une fiche individuelle de suivi est accessible aux membres cellule par le biais d'un dossier commun. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire consultent ces documents dans le cadre strict de leur mission d'évaluation et de plans d'actions en faveur des bénéficiaires.

Certains bénéficiaires peuvent faire l'objet d'un accompagnement psychologique extérieur, pris en charge par un psychologue conventionné dans le cadre de la cellule de prévention du mal être.

Cet accompagnement psychologique fait l'objet d'un bilan réalisé par le psychologue à la fin de la prise en charge, envoyé uniquement à la coordonnatrice psychologue dans le but d'évaluer l'évolution de la situation. Ce bilan est à la discrétion de la seule coordonnatrice et n'est donc pas partagé.

Toutes ces informations et documents ont pour seul but d'accompagner la personne dans les différents domaines de compétences représentés dans la cellule.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : NIR - Nom et Prénom - Adresse - Mail - Téléphone - -

Vie personnelle : Situation familiale - Situation de l'assuré au moment de l'intégration dans la cellule de prévention du mal être - Suites données dans le cadre de l'accompagnement

Vie professionnelle : Statut (SA/NSA)

Données de localisation : Adresse

NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 60, à compter de la date de 5 ans

L'accès aux données est réservé :

Membres constituant la cellule de prévention du mal être (agents MSA représentant chacun leur service : ASS/SST/RVT/ACCUEIL + coordonnatrice de la cellule)

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO Caisse

- Droit de rectification : DPO Caisse

- Droit d'opposition : DPO Caisse
aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Consentement

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également

introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)** _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07